

VILLE de DOL DE BRETAGNE**CONSEIL MUNICIPAL du 24 janvier 2014**

- COMPTE RENDU DE SEANCE -

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme FONTMORIN ; Mme BEAUCHER ; M. HESRY ; M. PEDRON ; Mme ROUYEZ ; M. VIGNERON - Adjoint ; M. REHEL ; M. POULAIN ; Mme CORTYL ; Mme LUGAND ; Mme PRUNIER-BRIAND ; Mme MORADEL ; M. CHALIGNE ; Mme JOUQUAN ; M. GEORGET ; M. LETAINTURIER ; M. FRAIN - Conseillers Municipaux.

Représentés : M. BREGAINT (représenté par Mme PRUNIER-BRIAND) ; Mme GREGOIRE (représentée par Mme FONTMORIN) ; Mme DESBLES (représentée par M. le Maire) ; M. ROTA (représenté par M. REHEL) ; Mme DUTERTRE (représentée par Mme JOUQUAN) ; Mme FRAIN (représentée par M. FRAIN).

Absents excusés : M. MERCIER ; Mme MOUBECHÉ ; M. DELAMAIRE.

Adoption du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 19 décembre 2013 :
Celui-ci est adopté par 21 voix pour et 3 contre (S.FRAIN, A.LETAINTURIER et V.FRAIN).

Le Maire sollicite l'inscription d'une question diverse supplémentaire : Camp européen co-organisé par le comité de jumelage et la ville : versement d'une subvention à titre de simplification administrative.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'inscription de cette question diverse.

1.) DSP Assainissement : validation du choix du délégataire. (délib. 2014/001).

Le Conseil Municipal,

- **décide** de confier sous forme de Délégation de Service Public, la gestion par affermage du service public de l'assainissement collectif de la Ville de Dol à la Société VEOLIA Eau – Agence de St Malo.
Résultat du vote : 20 voix pour ; 3 abstentions (S.FRAIN, V.FRAIN, A.LETAINTURIER).
M. Jean-Marc POULAIN a quitté la salle des débats avant la délibération du Conseil Municipal et n'a donc pas participé au vote.
- **décide** que la rémunération du délégataire sera établie en fonction des tarifs suivants :
 - Part fixe du délégataire, par an : 14,00 €
 - Part proportionnelle du délégataire, par m³, intégrant l'investissement H2S : 1,168 €.
 - Part traitement des effluents de Mont-Dol, par m³ : 1,05 €.
- **approuve** les termes du contrat de Délégation de Service Public pour le service public de l'assainissement collectif, les principaux étant les suivants, l'objet premier étant constitué par la gestion de la station d'épuration, des réseaux et postes de relèvement :
 - Durée du contrat : 8 ans et 6 mois.
 - Mise en place d'un Système d'Information Géographique.
 - Mise en place d'un compte de renouvellement de 65 000 €/an
 - Inspections télévisées de 2,2 Km de réseau par an.
 - Curage de 15 % du linéaire de réseau par an.
 - Réalisation de 12 contrôles de conformité de branchements existants par an au minimum.
 - Prise en charge des analyses de suivi des micropolluants sur les eaux de la station d'épuration.
 - Mise en place d'un traitement de l'H2S sur les postes des Murets et de Carfantin.
 - Mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public.
 - Facturation du service par le service d'eau potable.

- **autorise** M. le Maire à signer le contrat d'affermage, contrat de Délégation du Service Public de l'assainissement collectif de la Ville de Dol, avec la société VEOLIA EAU.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

2.) Animation culturelle et touristique « Couleurs de Bretagne » : Avis de principe pour un accueil en 2014 (délib. 2014/002).

Le Conseil Municipal,

- **décide** à l'unanimité d'accueillir durant l'été 2014, le concours de peinture organisé par l'association « Couleurs de Bretagne ».
- **décide** d'allouer en conséquence à l'association « Couleurs de Bretagne », une participation financière de 1 100 €.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

3.) Demande d'avance sur la subvention de fonctionnement 2014 : association D.P.I. (Dol Pays d'Initiatives) (délib. 2014/003).

Le Conseil Municipal,

- **décide** à l'unanimité de verser à l'association D.P.I, à titre exceptionnel, une subvention de 1 104 € à titre d'avance sur la subvention de fonctionnement 2014 qui sera fixée et votée en mars prochain lors de la séance budgétaire.
- **précise** en conséquence que cette avance de 1 104 € sera retranchée du montant de la subvention de fonctionnement 2014.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

4.) Ecole Louise Michel : reconduction des études surveillées pour l'année 2013/2014. (délib. 2014/004).

Le Conseil Municipal,

- **décide** à l'unanimité de reconduire les études dirigées du soir à l'école élémentaire Louise Michel selon les conditions précisées ci-avant.
- **précise** que les professeurs des écoles chargés de ce service, percevront les indemnités conformément à la réglementation en vigueur (décrets n° 66-787 du 14 octobre 1966 et n° 82-979 du 19 novembre 1982 et arrêté interministériel du 11 janvier 1985).
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

5.) Accompagnement de l'installation d'un médecin généraliste à Dol de Bretagne. (délib. 2014/005).

Le Conseil Municipal,

- **exprime** sa volonté de faciliter l'installation d'un nouveau médecin généraliste à Dol de Bretagne dans les conditions ci-dessous présentées.
Résultat du vote : 19 voix pour ; 1 voix contre (A.DUTERTRE) ; 2 abstentions (S.FRAIN et V.FRAIN). (E.REHEL a quitté la salle des débats avant la délibération du Conseil Municipal et n'a donc pas participé au vote).
- **demande** à Monsieur le Maire de réaliser l'ensemble des formalités nécessaires à cette installation.
- **autorise** Monsieur le Maire à se porter acquéreur au nom de la ville de Dol de Bretagne, du matériel médical aujourd'hui détenu par Maître Daniel David, mandataire de justice à St Malo, somme fixée à ce jour à 1 645€.

- **dit** que ledit matériel sera rétrocédé au prix identique de 1 645€ au médecin généraliste nouvellement installé et que le paiement de cette somme pourra être échelonné selon un échéancier d'une durée maximale de 6 mois.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

6.) Camp européen co-organisé par le comité de jumelage et la ville : versement d'une subvention à titre de simplification administrative (délib. 2014/006).

Le Conseil Municipal,

- **décide** à l'unanimité de verser au comité de jumelage de Dol une subvention exceptionnelle d'un montant de 7 270 € correspondant aux dépenses liées au frais de déplacement de chaque délégation du camp européen organisé en juillet 2013 à Dol.
- **dit** que la dépense correspondante sera imputée au cte 657 des dépenses de fonctionnement du budget général.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

7.) Informations sur les Marchés à procédure adaptée (délib. 2014/007).

Le Conseil Municipal **prend acte** des informations ci-dessous :

- ❖ Marché de travaux : VRD 2nd phase du Chemin de la Belle Etoile :

C'est la proposition de l'entreprise SERENDIP de Dol qui a été retenue.
Montant du marché : 27 600,00 € H.T.

- ❖ Marché de travaux : Extension-rénovation de l'école Louise Miche phase II (école élémentaire):

Lot n°10 – Chauffage – ventilation – plomberie - sanitaire – Ets LE LOUARN.
- Rappel montant initial du marché : 71 025,39 € H.T.

Avenant n°1 : pose de clapets coupe-feu : 5 785,60 € H.T. (soit 8,15 %)

Avenant n° 2 : remplacement de vasques par des éviers inox et remplacement d'un tronçon de canalisation chauffage : 3 568,28 € H.T. (soit 5,02 %).

- ❖ Marché de travaux : éclairage public rue Eléonore Daubrée :

C'est la proposition de l'entreprise ALLEZ et Cie de St Malo qui a été retenue :
Montant du marché : 34 286,50 € H.T.

Pour affichage le 29 janvier 2014.

Le Maire,
Denis RAPINEL

